

Préservation des espaces naturels (prescriptions)

- Espace Naturel Remarquable (ENR)
- Espace Naturel à Prendre en Compte (ENAPC)
- Forêts existantes
- Espace agricole

Maîtrise de l'urbanisation (prescriptions)

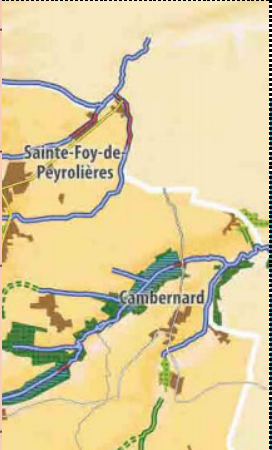
- Principaux espaces urbains existants
- Espace urbain inclus dans un ENR
- Espace urbain inclus dans un ENAPC
- Surface en eaux incluse dans un ENR
- Surface en eaux incluse dans un ENAPC

Maintien des continuités écologiques (prescriptions)

- Corridor vert
- Corridor bleu
- Corridor vert sous pression
- Corridor bleu sous pression
- Couronne verte (Beaumont-sur-L., Lagardelle-sur-L., Le Vernet, Venerque)

Développement des continuités écologiques (recommandations)

- Corridor à créer



PLU *Sainte-Foy-de-Peyrolières*

→ étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire

→ construit un projet de développement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol

→ doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire

SCoT et PLU

Le SCoT s'inscrit dans une hiérarchie des normes et implique un rapport de compatibilité de la part des documents de rang inférieur et notamment du Plan Local d'Urbanisme (PLU). Ainsi, l'article L.131-4 du Code de l'urbanisme prévoit que les plans locaux

⇒ Document intégrateur des documents de rang supérieur



COMPATIBLE AVEC

d'urbanisme soient compatibles avec les schémas de cohérence territoriale (SCoT).

LE SCoT *Pays Sud Toulousain*

⇒ fixe les grandes orientations des politiques publiques: (environnement, paysages et gestion de l'eau, aménagement, habitat, transport, économie, commerce,...)

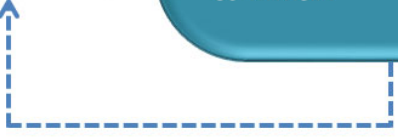
⇒ Document intégrateur des documents de rang supérieur

LE PLU *Sainte-Foy-de-Peyrolières*

→ étudie le fonctionnement et les enjeux du territoire

→ construit un projet de développement et le formalise dans des règles d'utilisation du sol

→ doit permettre l'émergence d'un projet de territoire partagé, consolidant les politiques nationales et territoriales d'aménagement avec les spécificités du territoire



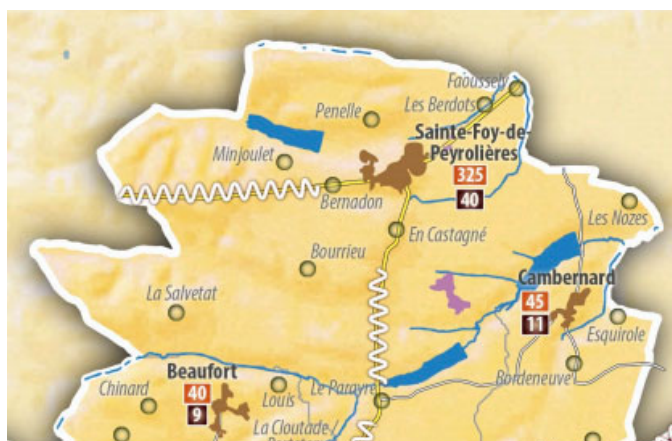
COMPATIBLE AVEC

Lors de l'élaboration du SCoT du Pays Sud Toulousain, les élus ont déterminé les priorités de développement pour le territoire :

- 1/ Organiser un développement équilibré à l'horizon 2030
- 2/ Préserver et valoriser le territoire pour les générations futures
- 3/ Conforter l'autonomie économique du territoire
- 4/ Assurer une urbanisation durable pour tous
- 5/ Promouvoir une mobilité pour tous, une accessibilité à tout

Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) qui est la traduction technique des choix faits dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable identifie notamment :

- Un développement urbain privilégié en continuité des noyaux villageois existants, à savoir le village de Sainte-Foy-de-Peyrolières,
- Un développement des hameaux à maîtriser,
- Un objectif maximum de construction de nouveaux logements entre 2010 et 2030 de 325 logements,
- Des espaces naturels à préserver,
- Des continuités écologiques à maintenir.
-



Orientations spatiales du développement urbain mesuré

Développement en continuité des principaux espaces urbanisés existants

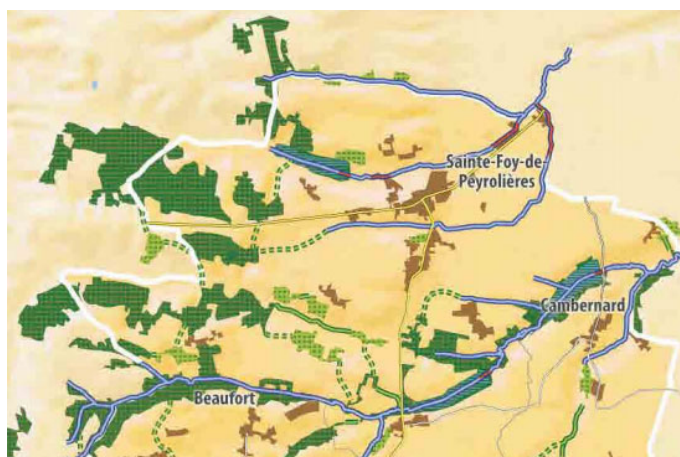
- Noyaux villageois existants
- Zones d'activités existantes

Développement mesuré des hameaux

- Hameaux extensibles
- Hameaux à maîtriser (prescription)
- Hameaux à maîtriser (recommandation)

Orientations chiffrées

- Objectif maximum de population totale à l'horizon 2030
- Objectif maximum de construction de nouveaux logements à l'horizon 2030
- Objectif maximum de consommation d'espaces agricoles pour l'habitat à l'horizon 2030



Préservation des espaces naturels (prescriptions)

- Espace Naturel Remarquable (ENR)
- Espace Naturel à Prendre en Compte (ENAPC)
- Forêts existantes
- Espace agricole

Maîtrise de l'urbanisation (prescriptions)

- Principaux espaces urbains existants
- Espace urbain inclus dans un ENR
- Espace urbain inclus dans un ENAPC
- Surface en eaux incluse dans un ENR
- Surface en eaux incluse dans un ENAPC

Maintien des continuités écologiques (prescriptions)

- Corridor vert
- Corridor bleu
- Corridor vert sous pression
- Corridor bleu sous pression
- Couronne verte (Beaumont-sur-L., Lagardelle-sur-L., Le Vernet, Venerque)

Développement des continuités écologiques (recommandations)

- Corridor à créer

Extrait des documents graphiques du DOO du SCOT